

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2018

Présents : M.Mmes Beauchet, Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Chalette R., Corbin D, Gouault Ph., Guérin R., Guiot R., Hubert A., Lenaerts P., Lesieur E., Letourneur O., Massola J., May P., Pecchioli P., Peillon M., Planchenault Ph., Quineau D., Verney G.

Excusés : M. Mmes Guillame M. (pouvoir à Hubert A.), Landemaine S., Peuvret C., Potts O. (pouvoir à Corbin T.) et Vail A. (pouvoir à Beauchet J-C)

Absent : M. Olivier G.

Monsieur le Maire propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour : Financement de l'arthothèque et des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif du secteur de Dancé, détermination de la valeur du point des maisons fleuries et busage à Colonard. Ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

1) Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur Beauchet fait remarquer que concernant le point n°2 relatif au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en mairie annexe et préau festif à Saint Aubin des Grois, il est indiqué « Madame Massola précise que les élus de Saint Aubin sont satisfaits des propositions d'aménagement ». Monsieur Beauchet n'est pas d'accord avec cette phrase car il n'était pas présent à la dernière réunion du conseil communal de Saint Aubin des Grois et n'est pas d'accord avec le projet de mairie annexe car en 2020 cite-t-il toutes les mairies annexes seront ramenées à Nocé.

Pascal Pecchioli précise que le coût des travaux de réhabilitation sont financés en totalité par une subvention DETR et la vente de la mairie. Il faut un lieu de rassemblement dans chaque commune.

Etant donné que ce sont les propos de madame Massola, le compte-rendu ne peut pas être modifié.

Le conseil municipal de Perche en Nocé délibérera avant la fin de cette année sur le nombre de mairies annexes présentes aux municipales de 2020.

Didier Quineau indique qu'il manque à l'ordre du jour un point sur le busage à Colonard. Ce point est ajouté.

2) Résultat de la Commission d'ouverture des plis pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en mairie annexe et préau festif à Saint Aubin des Grois

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres : absence de réponse pour certains lots, une seule réponse pour d'autres ou au-delà de l'estimation du maître d'œuvre.

Il propose en accord avec l'avis de la commission d'ouverture des plis, de rendre cette consultation infructueuse et de lancer une nouvelle consultation sur la totalité des lots. Quelques modifications seront apportées au cahier des charges techniques des lots terrassement et charpente-couverture-bardage. Des entreprises locales seront contactées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de rendre infructueuse la présente consultation, de lancer une nouvelle consultation sur la totalité des lots et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

Madame Massola indique que le bâtiment modulaire à usage de mairie annexe le temps des travaux a été installé une première fois puis réimplanté dans un autre endroit plus approprié. L'entreprise de location du bâtiment modulaire sera contactée pour régler un problème de dysfonctionnement d'un radiateur.

3) Travaux d'aménagement de la mairie / secrétariat Perche en Nocé

Philippe Planchenault informe l'assemblée que lors de la réalisation du Document Unique, il a été constaté un problème phonique à l'accueil de la mairie. Il est proposé d'augmenter la surface de l'espace secrétariat en supprimant et en déplaçant la cloison entre l'accueil du public et le bureau du maire (coût : 700 €) : installation de deux bureaux à l'accueil et d'une cloison partielle pour délimiter l'accueil.

Des cloisons des anciens bureaux de la CDC ont été récupérées ; elles délimiteront un espace confidentiel pour accueillir des usagers et pour des réunions.

Quelques travaux électriques sont à prévoir ainsi que le remplacement de deux fenêtres au rez-de-chaussée.

Concernant l'espace archives, 2 pièces à l'étage sont récupérables.

4) Conventions de passage de conduites d'assainissement en terrain privé à Dancé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement collectif du secteur de Dancé, des conduites d'assainissement vont passer en terrain privé sur les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section B n°296 propriété de monsieur Jean-Noël CHANTELOUP,
- Parcelle cadastrée section D n°117, propriété de madame Jocelyne MICHAUDEL

Le passage de canalisation dans la parcelle de monsieur Jean-Noël CHANTELOUP permet de faire une économie de traversée de route de l'ordre de 10 000 € environ. Aussi, il lui est proposé un dédommagement équivalent à la taxe de branchement soit 1 500 €.

Madame Jocelyne MICHAUDEL sollicite un dédommagement à hauteur de 3 000 € et l'exploitant monsieur Emmanuel PEUVRET de 1 000 € pour un passage de canalisation dans une prairie humide.

Philippe Gouault précise que les conventions de passage n'ont pu être mises en place plus tôt car il n'a disposé des éléments techniques (hauteur de passage, ...) que fin août.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte les dédommagements demandés par les propriétaires et l'exploitant, qui seront versés aux requérants cette année et autorise monsieur le Maire à signer les conventions d'autorisation de passage de conduite d'assainissement.

Etant donné que madame Caroline Peuvret, conseillère municipale et épouse de monsieur Emmanuel Peuvret n'était pas présente à cette réunion, il ne lui a pas été demandé de se retirer de la salle des séances.

5) Réflexion sur les aménagements des locaux communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le souhait du bureau des maires est de créer un bureau et une salle d'attente dans le bâtiment acquis à monsieur Gorel à Nocé aux frais de la commune et avec l'aide de quelques bénévoles pour un coût moindre, dans l'éventualité de l'arrivée de médecins, dans un futur pôle de santé. L'escalier accédant à l'étage sera supprimé. Du caillou sera apporté pour créer un parking.

D'autre part, il est constaté une diminution des effectifs scolaires à Nocé et à Préaux et le départ d'assistantes maternelles. Une MAM (maison Assistantes Maternelles) pourrait être mise en place dans l'ancien réfectoire de Nocé.

Une réunion communale est à provoquer avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile), Anne Vaille et Claudine Bobinet animatrices du Relais Assistantes Maternelles pour rassembler les assistantes maternelles actuelles et en solliciter de nouvelles sachant qu'elles peuvent bénéficier de formations rémunérées.

Une équipe communale est ainsi constituée. Elle est composée de Martine Biffard, Eliane Lesieur, Catherine Boucault, Philippe Planchenault, Roselyne Guérin et Didier Quineau.

Philippe Planchenault précise qu'une réflexion est à mener sur l'utilisation de l'ensemble des locaux communaux, pour les ateliers d'artistes notamment.

6) Point sur les travaux

Patrick Lenaerts, maire délégué de Préaux du Perche indique que les travaux de création d'une écluse devant la boulangerie seront réalisés 1^{ère} semaine d'octobre par l'entreprise Pigeon TP et suivis d'un revêtement effectué par le Conseil Départemental 2^{ème} semaine de novembre.

La demande d'urbanisme pour l'extension du local de stockage de la salle des fêtes est accordée. Les travaux seront effectués d'ici un mois par l'entreprise Juré selon un devis actualisé car la dalle de béton est déjà réalisée.

Saint Jean de la Forêt : l'enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement va prochainement être lancée. Un commissaire-enquêteur sera prochainement désigné par le tribunal administratif de Caen.

Dancé : des travaux de terrassement pour l'aménagement du terrain sur l'ancien hangar sont prévus suivant un devis de l'entreprise Marchand d'un montant de 1 594 € TTC validé.

7) Projet d'artothèque :

Préambule :

- Résidence d'artistes : arrivée d'un premier artiste le 13 septembre,
- Festival d'art contemporain : Pascal Pecchioli a rencontré Christine Roimier, adjointe à la culture au Conseil Départemental qui a réservé des crédits en 2019. Il serait financé par des fonds de la DRAC, de la CDC, des mécènes et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet initial d'acquisition du garage agricole de Nocé propriété de monsieur Philippe Pifre pour y créer une artothèque. Cette acquisition n'est pas réalisable car aucun financement n'est possible pour ce bâtiment industriel.

Un autre site, l'ancien corps de ferme du Blanchard à Nocé en vente depuis plusieurs années a été prospecté. Sa surface bâtie au sol s'élève à 1 000 m² environ.

Le prix d'acquisition de ce bien proposé après négociation entre les différentes parties s'élève à 130 000 € net vendeur (bâtiments, cour et 2 hectares de terrain) soit un coût global avec les frais d'agence et notariés de 148 200 €. Des travaux de reprise de toiture sont à prévoir ainsi qu'un chemin d'accès derrière les bâtiments pour que l'exploitation agricole puisse accéder à une parcelle. Un remblaiement sera effectué.

Des financements seront sollicités auprès de la Caisse des Dépôts, de la DRAC, de la Région et du Conseil Départemental dans le cadre de la réhabilitation de patrimoine ancien. Une structure est à créer.

Monsieur le Maire propose de mener une réflexion quant à cette acquisition ou de voter dès maintenant. Il est finalement décidé de procéder au vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, à 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- décide d'acquérir l'ancien corps de ferme sis « le Blanchard » sur la commune déléguée de Nocé cadastré section ZR n°7 pour une contenance de 3HA13A80CA.
- accepte l'offre de l'agence immobilière JL VADE sise 30,rue Boucicaud à Bellême à 130 000 € net vendeur,
- prend en charge les frais d'agence fixés à 6% soit 7 800 €,
- prend en charge les frais notariés fixés à 8 % soit 10 800 € qui seront réglés auprès de l'étude de maître Rogez, notaire à Berd'huis,
- décide de prendre en charge les frais de bornage,
- autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié.

Philippe Planchenault précise qu'il faut mettre hors d'eau le bâtiment, que les passages à busser sont à la charge de la commune. Pascal Pecchioli précise qu'il faut remplacer des lattes et une pièce de bois.

8) Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le besoin de financement des projets d'artothèque et d'extension du réseau d'assainissement collectif du secteur de Dancé s'élève à 300 000 €.

Il propose de consulter plusieurs organismes bancaires pour la réalisation de deux prêts :

- 180 000 € pour l'artothèque,
- 120 000 € pour l'extension du réseau d'assainissement.

Ce qui est accepté par le conseil municipal. Le choix sera effectué à la séance du conseil municipal du 26 septembre.

9) Valeur du point des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la valeur du point des Maisons Fleuries et de fixer la même valeur que l'ancien dernier soit 0,70 € le point. Ce qui est accepté par le conseil municipal.

10) Travaux de busage à Colonard

Guy VERNEY, maire délégué de Colonard-Corubert, propose, afin d'éviter des écoulements d'eau lors de fortes pluies dans la parcelle exploitée par les frères Moreau en contrebas de la station d'épuration, de fournir 200 mètres de buses sachant qu'il existe déjà un drain de 200 mètres. Une partie du réseau pluvial de Colonard arrive dans cette parcelle.

Un devis de busage de 750 mètres a été demandé. Il s'élève à 30 000 €. Le fossé est à refaire par les exploitants. Après un vote à main levée (3 pour, 19 contre, 1 abstention), le busage par la commune est refusé. Une délibération sera prise dans ce sens.

11) Questions diverses

- La redevance assainissement collectif de Colonard-Corubert encaissée par le syndicat d'eau Perche Sud n'a pas été reversée à la commune depuis un an. Le comptable public a été contacté à ce sujet.
- Transfert de la compétence assainissement à la CDC Cœur du Perche : les textes de loi seront transmis aux conseillers municipaux pour vote à la prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50

Prochaine séance du conseil municipal : **mercredi 26 septembre 2018.**

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

